

ne lui résister jamais dans sa promptitude, & de ne lui pas répondre le moindre mot; & quand il s'étoit emporté mal-à-propos, elle attendoit qu'il fût revenu à lui; & alors elle lui rendoit raison de sa conduite. Ainsi, quand il arrivoit que beaucoup d'autres, dont les maris étoient bien moins emportés que le sien, mais qui ne laissoient pas de porter souvent de leurs marques, & jusques sur le visage, se plaignoient devant elle de leur misere, dans les entretiens qu'elles avoient ensemble, & qu'elles s'en prenoient aux déreglemens de leurs maris: Prenez-vous en plutôt à votre langue, leur disoit-elle en souriant, quoiqu'il n'y eût rien de plus serieux ni de plus solide que l'avis qu'elle leur donnoit. Car, ajoûtoit-elle, IL N'APPARTIENT pas à des servantes de tenir tête à leurs Maîtres; & c'est ce qui ne vous arriveroit pas, si vous aviez votre condition devant les yeux; & si, lors qu'on vous lut votre contrat de mariage, vous aviez compris que c'étoit un contrat de servitude que vous passiez. <sup>a</sup> Et quand ces autres femmes, qui sçavoient combien son mari étoit emporté, s'étonnoient qu'on ne se fût jamais apperçû, & qu'on n'eût pas même entendu dire qu'il l'eût frappée, ni qu'ils eussent été un seul jour en mauvais ménage, & quelles lui demandoient comment cela se pouvoit faire; elle leur apprenoit ce que je viens de dire de la maniere dont elle se conduisoit avec lui. Celles qui l'imitoient s'en trouvoient bien, & la remercioient de ses bons avis; & les autres continuoient d'être maltraitées.

20. Sa belle mere aigrie par les rapports malins de quelques servantes, vivoit mal avec elle

<sup>a</sup> Il y avoit des esclaves en ce temps-là; & les Maîtres avoient par devers eux le titre de servitude de chacun de ceux qui leur appartenoient. C'est à quoi Saint Augustin fait allusion dans cet endroit Voyez sa 185. lettre, nombrée 15.